

Schéma régional Biomasse Bourgogne-Franche-Comté

Contributions recueillies et suite réservée

Le présent document présente les contributions recueillies lors de la consultation du public tenue du 1^{er} octobre au 31 octobre 2019, préalablement à l'adoption du schéma régional biomasse Bourgogne-Franche-Comté 2019-2023, et indique la manière dont il a été tenu compte de ces observations dans le document final.

1/ Contributions reçues

L'avis publié évoquait la possibilité de formuler les observations soit par voie numérique, soit par courrier.

Cinq contributions ont été reçues dans ce cadre sous forme dématérialisée. Le texte précis de ces contributions figure en annexe à la présente note.

Aucun envoi postal n'a été effectué.

Ces contributions émanent de 4 associations (SOS Forêt Bourgogne, Association pour la Restauration et la Protection de l'Environnement Naturel du Tonnerrois [ARPENT], France Nature Environnement [FNE] Bourgogne, Fédération Régionale des Chasseurs) et d'un particulier (M. Keller).

2/ Nature des observations reçues

Trois contributions (SOS Forêt Bourgogne, ARPENT, FNE) portent sur des considérations générales, signalent des points de vigilance ou d'interrogation génériques et formulent des recommandations ou critiques :

- Interrogation sur la valeur d'accroissement annuel de la biomasse, du fait de l'incidence de l'évolution du climat ;
- Questionnement au regard de l'incidence carbone de l'exploitation forestière ;
- La première urgence n'est pas de substituer une énergie par une autre [NDRL : biomasse], mais de réduire la consommation.
- Déclassement de bois d'œuvre en bois énergie jugé aberrant
- Interrogation sur la stratégie à adopter pour l'adaptation
- Aspects environnementaux et sociaux abordés de manière doctrinale et antidémocratique
- Préconisation d'une attitude prudente, incompatible avec une exploitation accrue de la biomasse forestière.
- Interrogation sur l'usage du bois-énergie, avec un souhait d'exclure un usage à des fins de production d'électricité
- Crainte d'une augmentation de la pression sur les milieux naturels
- Souhait d'une discussion plus équilibrée sur la stratégie de mobilisation
- Souhait d'une réflexion dès à présent sur le bon usage futur de nos forêts.
- Schéma considéré, non comme une solution au cataclysme climatique, mais comme un accélérateur, faisant fi de l'opinion des citoyens et au contenu qualifié de verbiage technocratique ;

Deux contributions (M. Keller, Fédération régionale des Chasseurs) portent sur la rédaction même du schéma, et des points précis .

- Absence d'évocation de l'hydrogène
- Terme « biogaz » à remplacer lors de l'évocation de pyrogazéification
- Formulations jugées stigmatisantes vis à vis des enjeux défendus par les chasseurs (en lien avec l'équilibre sylvo-cynégétique), ou minimisant les risques pour la faune (cas des CIVE)

- Souhait que les chasseurs apparaissent dans les acteurs de toutes les actions de la mesure A8 « Développer les agroforesteries bocagère et intra-parcellaire »

La Fédération régionale des chasseurs formule également des propositions et réflexions pour une bonne préservation de la faune sauvage et de ses habitats lors de la culture de CIVE.

3/ Suite données aux observations

3.1/ Cas des remarques relatives à des considérations générales

Les remarques générales reçues soulignent à juste titre le défi présenté par une mobilisation accrue de la biomasse forestière, et de manière générale sans même parler d'augmentation, de l'exploitation de cette ressource.

Les interrogations y afférentes portent à la fois sur l'impact sur les **émissions de GES** (qu'il convient d'apprécier au bon périmètre, à la fois spatial et temporel, ce qui rend le problème très complexe) et également de **renouvellement de la ressource**, avec toutes les incertitudes liées à l'adaptation au changement climatique, lequel joue également déjà sur la disponibilité de cette ressource.

Ces préoccupations légitimes figurent déjà dans la rédaction proposée, et les remarques formulées ne font que renforcer l'importance de ces thèmes dont on peut remarquer qu'ils ne sont pas spécifiques au seul schéma régional biomasse Bourgogne-Franche-Comté.

Si la réduction des consommations doit rester une priorité (qui est rappelée par exemple en bas de page 7/65 du document « orientations »), et si la biomasse doit contribuer à la transition énergétique en se substituant à des énergies fossiles, le schéma régional biomasse n'a pas vocation à orienter les usages futurs de cette biomasse. Cette dernière, bien qu'elle soit renouvelable, n'en demeure pas moins limitée en volume, et il est donc nécessaire d'en faire le meilleur usage. Pour autant, le schéma n'a pas vocation à orienter les usages privilégiés mais vise à favoriser une meilleure mobilisation de la ressource. Les usages réels seront dictés principalement par les considérations économiques, l'évolution des réglementations et les modalités d'accompagnement des projets, autant de facteurs qui peuvent évoluer dans le temps.

Les incidences sur la faune de la récolte des CIVE, sur lesquelles les Fédérations de chasseurs nous alertent, sont déjà évoquées dans la rédaction actuelle du schéma (indépendamment de ce qui figure par ailleurs au titre de l'évaluation environnementale). Ces évocations soulignent cependant la nécessaire prise en compte des enjeux environnementaux dans cette recherche d'une plus forte mobilisation de la biomasse, dans le cas présent agricole, mais qui vaut également dans le cas de la biomasse forestière.

Pour prendre en compte toutes ces préoccupations ainsi exprimées, et rappeler leur importance, une déclaration générale relative à ces différents enjeux figure désormais en introduction du document « orientations ».

Concernant les remarques sur la méthodologie (demande de discussion plus équilibrée), il convient de rappeler que, pour chaque thématique abordée (Forêt, agriculture et déchets), des groupes de travail ont été organisés avec une invitation et une participation de toutes les catégories d'acteurs, sans qu'il y ait été relevé d'oppositions d'opinions empêchant la rédaction proposée, sinon consensuelle, du moins reflétant autant que faire se peut les pluralités de points de vue.

Enfin, au regard de la remarque sur la portée du schéma (accélérateur du cataclysme climatique), il convient de rappeler que ce dernier n'a aucune portée coercitive, ni de planification opérationnelle et qu'il affirme bien les principes de respect de l'environnement et de la hiérarchie des usages.

3.2/ Remarques relatives à la rédaction précise du schéma

Le tableau ci-après indique la suite donnée à chacune des observations.

| Remarques | Suites données |
|---|---|
| Terme « biogaz » à remplacer lors de l'évocation de pyrogazéification (orientations - p19/67) | Remplacé par « syngaz » |
| Pas d'évocation de l'hydrogène | Ajout d'un paragraphe après le paragraphe 3.4.3 du rapport traitant de la production d'hydrogène à partir de biomasse. |
| P 189 faute d'orthographe | Correction apportée |
| P189 Réfutation de l'affirmation très générale relative au déséquilibre sylvo-cynégétique | Modification de la phrase en : « Un déséquilibre sylvo-cynégétique peut donc avoir dans les massifs éventuellement concernés une répercussion |
| P189 Rédaction laissant supposer que seul le gibier est consommateur de graines | Pas de modification : le renvoi bas de page déjà existant dans le document soumis à consultation répond à cette remarque |
| P 185 Demande de modification de la rédaction sur l'absence d'incidence sur les choix cultureux | Pas de modification : le renvoi bas de page déjà existant dans le document soumis à consultation répond à cette remarque |
| P 185 : Demande de relativiser l'affirmation : diversification des assolements = plus de biodiversité. | Modification de la phrase en : «...au sein des espaces agricoles, avec in fine potentiellement plus d'habitats en mosaïque, et donc plus de biodiversité |
| P 212-213 & 214 Souhait de faire figurer une alerte sur les conséquences sur la faune des gros projets de méthanisation à partir de CIVE | Remarque non prise en compte car le chapitre traite des volumes mobilisables, pas des possibles impacts en résultant. |
| P 24 à 29 des orientations : Absence d'évocation d'effets négatifs sur l'environnement, et demande de corriger l'affirmation « Le développement des cultures intermédiaires (récoltées) ne comporte aucun effet négatif » | Les pages 24 à 29 visent les actions génériques transversales (Amélioration des connaissances, renforcement de la communication), le soutien des méthaniseurs (Accompagnement des porteurs de projets, faciliter la gestion administrative des projets, soutien financier) pour lesquelles il est légitime de considérer que ces actions n'ont pas d'effets négatifs directs. En revanche, la mesure A7 « Développer les cultures intermédiaires » évoque bien les risques pour cette dernière lors de la récolte. Nota : la phrase citée n'apparaît pas dans le document soumis à la consultation. |
| Proposition que les CIVE soient équilibrées/compensées par la présence d'intercultures favorables à la faune non récoltées dans les mêmes espaces | La rédaction actuelle évoque la problématique des atteintes de la faune lors de la récolte, qui doivent être maîtrisés (<i>sans plus de précision sur la manière d'y parvenir</i>) et indique qu'il convient de suivre les travaux et recommandations du groupe « Agrifaune ». |
| Proposition que des recherches soient entreprises pour des CIVE moins attractives pour la faune, et préconisation de recourir au groupe technique national. »AGRIFAUNE » | Aucune modification rédactionnelle n'est donc apportée. |

| | |
|--|--|
| <p>P 32-33 des orientations : Demande que les chasseurs figurent parmi les membres chargés de l'animation et du suivi de toutes les actions prévues au titre de la mesure A8 relative au développement des agroforesteries bocagère et inter-parcellaire</p> | <p>Les fédérations de chasseurs figurent déjà parmi les acteurs de l'action « Sensibiliser et communiquer sur l'intérêt des haies et bosquets » et seront ajoutés pour les 2 autres actions « Optimiser les moyens nécessaires à l'entretien des haies et bosquets » et « Développer des chaudières de proximité pour inciter à l'usage de a biomasse forestière »</p> |
|--|--|

SOS Forêt Bourgogne (mail du 30/10/19 09h54)

Contribution à la consultation publique Schéma Régional Biomasse

Notre contribution ne portera que sur la mobilisation de la biomasse forestière, la plus importante quantitativement dans le schéma régional mais surtout celle qui présente le plus fort impact sur l'environnement.

Les prévisions de mobilisation s'appuient essentiellement sur l'estimation de l'accroissement annuel de la biomasse forestière, évaluée pour la région à 12,6 millions de m³. **Cette donnée est fragile, voire contestable, car ne prenant pas en compte la rapidité de l'évolution du climat. Les épisodes caniculaires et les sécheresses de ces deux dernières années ont déjà des répercussions importantes sur l'accroissement de la biomasse** (plus faible croissance des arbres et mortalité accrue). Dans le même temps, les capacités de stockage de carbone de la forêt vont aussi se réduire et des études récentes montrent que le puits de carbone que représentent les forêts amazoniennes régresse et qu'elles pourraient, à l'avenir, devenir émettrices de CO₂...

Idéologiquement, le recours accru à la biomasse forestière se justifierait par sa neutralité carbone. Cette neutralité ne se conçoit que sur un temps long (siècle), un temps qui n'est pas celui des enjeux climatiques pour la sauvegarde de l'espèce humaine (décennie). Dans leur lettre ouverte aux décideurs européens de septembre 2017, une centaine de scientifiques de renom dénoncent le recours à la biomasse forestière au nom de la neutralité carbone en démontrant de façon pertinente qu'à court terme leur combustion est plus émettrice que celle du gaz et même du charbon.

La première urgence n'est donc pas de substituer une énergie à une autre, mais de réduire drastiquement les besoins et la consommation.

Par ailleurs, le déclassement du bois d'œuvre (en capacité d'immobiliser du carbone sur des temps assez longs) en bois énergie (qui va relarguer immédiatement le carbone sous forme de CO₂), tel qu'il est prévu dans le schéma régional est une aberration sur le plan écologique.

La stratégie proposée par le schéma pour anticiper les risques de dépérissement des forêts et qui consiste à replanter des essences plus adaptées est une fuite en avant accélérée vers l'inconnu. Si on a des certitudes sur l'augmentation de la concentration de l'atmosphère en CO₂, sur le réchauffement, sur le développement de phénomènes météorologiques extrêmes, sur les risques d'attaques de parasites... en revanche on n'a pas de certitudes sur les capacités d'adaptation d'essences nouvelles. Pour autant, la filière prône « le grand renouvellement » afin d'adapter autant la forêt à l'industrie qu'au changement climatique, en raccourcissant des cycles et en adaptant les génotypes à chaque reboisement.

Par ailleurs les risques de dépérissement apparaissent moins importants dans des forêts conduites en futaie irrégulière et comportant un grand nombre d'essences par rapport aux monocultures : il n'y a qu'à observer les « champs » d'épicéas... On voit bien là les conséquences de l'approche industrielle de la forêt et de la croyance que seule l'action de l'Homme pourra la sauver. Dorénavant et déjà, on peut observer que celles qui sont en libre évolution subissent moins durement les aléas climatiques.

Il est tout aussi illusoire de croire que la replantation après les coupes rases permettrait de renforcer les capacités de stockage de carbone de la forêt. Il est maintenant établi que les arbres matures captent et stockent bien plus de carbone que les jeunes plantations, notamment dans le sol. Le phénomène est aggravé par le relargage d'une partie du carbone stocké dans le sol lors des coupes rases : la mise à nu du sol (lumière et chaleur) détruit les organismes fongiques et bactériologiques qui décomposent la molécule de carbone et l'immobilisent dans les horizons profonds du sol (encore peu ou pas explorés).

Les aspects environnementaux et sociaux sont abordés dans ce schéma régional de manière doctrinale et antidémocratique. L'accroissement de la récolte de biomasse forestière et ses conséquences (coupes rases, enrésinement, dessertes...) sont énoncés comme des vérités qu'il faudra expliquer au peuple « souvent attaché à une vision immuable des forêts ». Il faudrait aussi « mobiliser les propriétaires de petites surfaces, lesquels sont majoritairement peu tournés vers un bénéfice économique ». Il faut donc éduquer les masses aux joies du pillage de leurs forêts : « La sensibilisation des propriétaires privés, ainsi que du public .../... doit permettre de lever ces freins sociologiques et de promouvoir la récolte de biomasse forestière comme une opportunité de développement économique ».

Le Schéma Régional Biomasse, en présentant des objectifs sur trente ans, s'inscrit d'emblée dans une perspective utopique déconnectée des risques climatiques à venir (mis à part le petit avertissement sur la non prise en compte de l'aléa climatique). Si l'évolution du climat et ses conséquences sont difficiles à appréhender avec certitude, il n'en reste pas moins que les rapports du GIEC qui se succèdent montrent à chaque fois que les prévisions du précédent étaient optimistes. **Il conviendrait, dans ce contexte d'adopter une attitude prudente, incompatible avec le dogme de la croissance, qu'elle soit verte ou noire, et de préserver les derniers remparts que constituent les forêts et leurs sols.**

M. KELLER (mail du 30/10/19 23h05)

Je salue la très bonne qualité du travail effectué. Ce schéma évoque des sujets qui soulèvent des débats souvent passionnés, je tiens à souligner qu'ils ont été traités avec une remarquable objectivité. A juste titre il est évoqué l'accroissement de la mobilisation de la biomasse qui est indispensable dans une optique de transition énergétique et d'évolution climatique.

Sur la forme, je me permets d'évoquer quelques détails :

- dans la partie 2 "orientations" page 19, dans la phrase "Cette « chimie du bois » constitue un enjeu important pour le futur dans la mesure où la biomasse forestière peut venir en substitution de certaines ressources fossiles pour l'élaboration de différentes matières, produits chimiques, biogaz (pyrogazéification)" Je remplacerai "biogaz" par syngas ou biométhane (si l'on inclut l'épuration),
- l'hydrogène n'est mentionné nulle-part, sauf erreur de ma part.

FNE Bourgogne (mail du 31/10/19 09h58)

Remarques sur le Schéma régional biomasse 2019-2023

Nous sommes très réservés sur cette stratégie énergétique, qui aurait mérité une discussion plus équilibrée entre les parties, en particulier sur :

- * l'estimation de la ressource,
- * certaines approches, dont notamment celle qui est faite de l'adaptation et du renouvellement,
- * le bilan carbone et climat qui est erroné parce qu'il fait passer le bois pour une énergie neutre, alors que nous sommes dans la dette carbone, et encore pire, dans la dégradation de notre meilleur outil climatique : l'écosystème forestier, en particulier le sol qui est la véritable pompe à carbone de la forêt,

Il est indéniable qu'une politique de l'offre pour l'offre, sans garde-fous, dans un secteur exacerbé comme celui de l'énergie, ne peut conduire qu'à des dérives – par ailleurs dopées aux subventions. C'est la réalité mondiale, avec la destruction de forêts entières qui ne servent qu'à alimenter les centrales européennes (dont Gardanne) ; au point que plusieurs grandes ONG ont assigné l'Europe en justice concernant sa politique de soutien financier.

Notre avis sur le bois énergie est mitigé.

Son faible rendement pour produire de l'électricité devrait exclure de facto cet usage (la remarque est la même pour le « biodiésel », cf projet Syndièse avorté).

Sur la production locale de chaleur, son bilan dépend des conditions de sa production, de sa récolte, de son transport, de sa transformation, et de son usage. Or dans le projet actuel de schéma, tout repose sur le bon vouloir des acteurs économiques – qu'on a un peu trop tendance à confondre avec l'intérêt général.

La région Bourgogne Franche-Comté s'appuie à plus de 80 % sur cette énergie, parce qu'elle est considérée comme abondante et facile. Or abondante et accessible, elle le sera de moins en moins, ce qui ne manquera pas d'exercer à la fois une pression sur les milieux naturels pour optimiser la récolte, et sur les installations en place qui devront aller chercher la ressource toujours plus loin.

Notre conclusion, devant l'urgence climatique, est de bien réfléchir maintenant au bon usage que nous allons faire de nos forêts. Leur rôle dans l'atténuation du changement climatique est irremplaçable.

En 2050, il sera trop tard

(ou même, en 2035 : échéance de l'étude sur la disponibilité forestière sur laquelle le schéma biomasse repose) !

ARPENT-Forêt (mail du 31/10/19) (mail du 31/10/19 10h35)

(Association pour la Restauration et la Protection de l'Environnement Naturel du Tonnerrois)

Contribution à la consultation publique Schéma Régional Biomasse

La contribution de notre association ne concernera que la mobilisation de la biomasse forestière car, outre le fait qu'elle soit la plus importante quantitativement dans le schéma régional, c'est celle qui risque le plus d'affecter notre territoire où un projet de centrale électrique alimentée en plaquettes forestières est toujours plus ou moins porté par la communauté de communes.

La forêt des plateaux calcaires du Tonnerrois n'est pas des plus riches. Les sols y sont souvent assez superficiels et la croissance des arbres assez lente. De ce fait, les beaux arbres destinés au bois d'œuvre y sont assez rares et la convoitise des industriels porte essentiellement sur le bois industrie et le bois énergie. On voit déjà les dégâts à de nombreux endroits où des coupes à blanc sont réalisées dans de petites parcelles et nous craignons fort que le schéma régional biomasse, en incitant à une plus grande production, accentue à la fois le développement de projets et le prélèvement sur les forêts.

L'estimation de l'accroissement annuel de la biomasse forestière (12,6 millions de m³ pour la région Bourgogne Franche-Comté) nous semble très théorique et ne prenant pas en compte l'impact de l'évolution du climat : les sécheresses et les canicules fragilisent la forêt, diminuent la croissance et augmentent la mortalité. Le printemps prochain nous permettra sans doute de mesurer déjà une partie de cet impact.

Par ailleurs, et comme nous l'avons développé dans notre argumentaire contre le projet Tonnerrois de centrale biomasse, le bilan carbone de la combustion de la biomasse forestière n'est pas neutre, loin de là. Non seulement la combustion du bois dégage, à production énergétique égale, plus de CO₂ que celle du gaz et même que celle du charbon, mais le CO₂ dégagé ne pourra être à nouveau stocké dans la biomasse vivante de la forêt que dans des décennies. De nombreux scientifiques demandent d'ailleurs à l'union européenne de retirer la biomasse forestière de la liste des énergies renouvelables. L'urgence n'est donc pas de remplacer une énergie par une autre, mais de réduire la

consommation. Or les écrans publicitaires se multiplient, les véhicules les plus vendus sont les SUV, les ventes de climatisation explosent... sans que le moindre plan national de limitation de ce gaspillage ne se mette en place.

Enfin, ce schéma nous semble faire fi de l'opinion des citoyens, qui, pour beaucoup, ne participeront pas à cette consultation car dans l'incapacité de lire plus de 500 pages de verbiage technocratique mais qui restent attachés à l'idée de la forêt bien commun ; ces citoyens « souvent attaché à une vision immuable des forêts » qu'il conviendrait d'éduquer... Le schéma affiche la priorité : « mobiliser les propriétaires de petites surfaces, lesquels sont majoritairement peu tournés vers un bénéfice économique ». « La sensibilisation des propriétaires privés, ainsi que du public doit permettre de lever ces freins sociologiques et de promouvoir la récolte de biomasse forestière comme une opportunité de développement économique ». Ainsi les abatteuses pourront s'ébrouer dans toutes les petites parcelles où aucun contrôle ne viendra les arrêter.

Non, ce schéma régional biomasse n'est pas une solution au cataclysme climatique qui s'approche, il n'en est qu'un accélérateur !

Fédération Régionale des Chasseurs Bourgogne Franche-Comté (mail du 31/10/19 – 20h00)

Dans le cadre de la consultation du public relative au projet de Schéma Régional Biomasse BFC, dans sa version complétée suite à l'avis de l'autorité environnementale du 10 juillet 2019, la Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne Franche-Comté (FRC BFC) vous prie de trouver ci-dessous ses contributions relatives aux documents mis en ligne, ainsi que des observations plus générales relatives à la bonne prise en compte de la faune sauvage dans le cadre des projets Biomasse en région Bourgogne Franche-Comté.

1/ Contributions formalisées de la FRC BFC relatives à l'équilibre Sylvo-Cynégétique, aux cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) et à l'agroforesterie.

À la lecture du rapport et des orientations, il nous semble indispensable de corriger les éléments suivants :

Concernant la notion d'équilibre Sylvo-Cynégétique :

- **Page 189 du rapport** : le titre est à corriger « 5.3.5 L'Équilibre Sylvo-cynégétique »
- **Page 189 du rapport** : nous réfutons totalement l'affirmation très générale qu' « *Un déséquilibre sylvo-cynégétique peut donc avoir une répercussion sur la production de biomasse en général et sur celle du bois énergie en particulier* ». Cela ne concerne potentiellement que des secteurs limités en surface et en nombre, et n'ayant que peu d'impacts sur la production globale de bois énergie sur l'ensemble de la région Bourgogne Franche-Comté.
- **Page 189 du rapport** : on comprend que seul le gibier est un consommateur de graines qui empêcherait la forêt de se renouveler. Cette affirmation est fautive et doit être corrigée. De façon évidente, l'impact de certains insectes, micromammifères et de nombreuses espèces d'oiseaux non chassables comme consommateurs de graines est bien plus important que les seules espèces de gibier qui sont sous-entendues puisque non citées.

Concernant les CIVE :

- **Page 185 du rapport :** l'affirmation comme quoi « *Le choix de cultures à des fins de production de biocarburants ou un usage comme biomatériaux n'a pas plus d'incidence sur la biodiversité que d'autres choix cultureux* » est à modifier. En effet, les techniques et périodes de récolte peuvent être fortement impactantes sur la faune vertébrée notamment. Différents travaux menés sur plusieurs types de cultures et de pratiques de récolte démontrent largement l'impact du machinisme agricole sur les mammifères et les oiseaux. Il est très important de mentionner dans le SRB que les surfaces en CIVE sont susceptibles de concentrer jusqu'à 80 % de la faune vertébrée d'une plaine de grandes cultures pour quelques pourcents de la sole implantée. La récolte implique jusqu'à 80 % de mortalité dans les circonstances les plus défavorables. Et l'affirmation « *De manière générale, la diversification des usages générant une diversification des assolements peut entraîner une diversification de la mosaïque paysagère au sein des espaces agricoles, avec in fine plus d'habitats en mosaïque, et donc plus de biodiversité* » doit donc être fortement relativisée au regard des impacts à la récolte précédemment évoqués.
- **Pages 221-213-214 du rapport :** les estimations de production de CIVE sont reprises. Il est précisé que : « *Il existe par ailleurs des projets importants (de méthanisation) en cours de développement au niveau régional basés uniquement sur un approvisionnement en CIVE, principalement en zones céréalières* ». Les volumes annoncés sont très importants (plusieurs centaines de milliers de tonnes, supérieurs à 500 000 t). Nous souhaitons qu'une alerte très forte soit posée à cet endroit sur les conséquences évidentes et aujourd'hui certaines d'un tel projet sur la faune sauvage.
- **Pages 24 à 29 des orientations :** Il est inadmissible que le développement de la filière méthanisation ne révèle aucun effet négatif sur l'environnement et au contraire montre uniquement des effets positifs, au regard de ce que nous développons précédemment. Il en est de même pour l'affirmation suivante : « *Le développement des cultures intermédiaires (récoltées) ne comporte aucun effet négatif* ». Ce point doit donc être corrigé.

Sur le sujet des CIVE, en plus d'émettre une véritable alerte sur les effets en matière de biodiversité et de destruction directe de vertébrés, les Fédérations des Chasseurs font également les propositions suivantes :

- que les éventuelles cultures de CIVE soient équilibrées/compensées par la présence d'intercultures favorables à la faune non récoltées dans les mêmes espaces,
- que des recherches soient entreprises pour tenter d'élaborer des mélanges de semences de CIVE qui soient les moins attractifs possibles pour la faune sauvage. Nous préconisons d'utiliser le Groupe Technique National AGRIFAUNE « Intercultures » spécialisé sur ces questions pour réaliser ces travaux.

Concernant l'agroforesterie :

Pages 32-33

Orientations Mesure A8 :

- Développer les agroforesteries bocagère et intra-parcellaire
- Optimiser les moyens nécessaires à l'entretien des haies et bosquets
- Développer des chaudières de proximité pour inciter à l'usage de la biomasse bocagère

Nous demandons que les Fédérations des Chasseurs (départementales et régionale) figurent dans les membres chargés de l'animation et du suivi de toutes ces mesures puisque certaines sont citées comme étant déjà acteurs et œuvrent aujourd'hui à ces 3 types d'actions.

2/ Contributions pour la préservation de la faune sauvage et de ses habitats.

En lien avec leurs missions définies au Code de l'Environnement et leurs délégations de missions de service public, les Fédérations des Chasseurs de Bourgogne Franche-Comté souhaitent :

- alerter sur les dérives liées à la favorisation des Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique (CIVE) dédiées aux sites de méthanisation : dérèglements de la saisonnalité culturale, sensibilité aux dégâts de gibiers, perte de Biodiversité, cultures à vocations non-agricoles, destruction de la faune sauvage lors des récoltes, difficultés de déloger et de réguler des espèces classées ESOD dans des parcelles de grande surface en CIVE qui deviendraient des réservoirs...
- rappeler le rôle actif des Fédérations des Chasseurs en agroforesterie / agroécologie avec leurs actions locales de création/gestion/valorisation des haies et bosquets (implantations de linéaires, suivis, production de plaquettes bocagères), ainsi que les nombreux types de Jachères Environnement et Faune Sauvage mises en place dans les 8 départements de la région, et leur implication régionale dans le Programme AGRIFAUNE,
- rappeler la participation de toutes les Fédérations de Chasseurs au sein du Comité Régional Sylvocynégétique, seul organe régional légitime de concertation sur l'équilibre sylvocynégétique.

Concernant les Cultures intermédiaires hors CIVE, il est utile de rappeler l'importance de celles-ci pour la faune sauvage locale, avec les quelques observations suivantes :

- les parcelles concernées sont préférentiellement utilisées par la macrofaune. Environ 80% des espèces de mammifères et d'oiseaux (dont les espèces que nous suivons en inventaires et plans de chasse / gestion), y sont réfugiées en septembre/octobre pour quelques % d'intercultures présentes dans une plaine cultivée,
- il suffit de parcourir les intercultures en place en début d'automne pour être convaincu de leur utilisation par la faune sauvage,
- le mois de mai est le mois de reproduction par excellence (les espèces sont nombreuses à être concernées ; pour faire simple : de l'Alouette des champs au Chevreuil),
- ces CIVE prendront la place, pour au moins une partie, des intercultures que les Fédérations des Chasseurs subventionnent actuellement en couverts Biodiversité et qui sont favorables à ces opérations,
- l'avancement des engins de récolte est trop rapide dans les CIVE pour que les espèces s'en sortent physiquement et majoritairement (voir les derniers résultats ONCFS sur lièvre dans les luzernes par exemple), la prévention des destructions d'espèces par machinisme nécessitant des moyens conséquents à mettre en place préalablement (réduction des vitesses, barre d'effarouchement, détections thermiques aériennes préalables par drone, etc),
- les espèces répugnent à sortir de ces parcelles les plus attractives. Mais ce sont aussi et surtout, souvent les seuls couverts en place (en septembre/octobre particulièrement, à l'exception des maïs restants), donc pour aller où ensuite après récolte ?

Vous remerciant d'avance pour la prise en considération de nos remarques et demandes de modifications, merci de nous tenir informés des suites données à nos contributions.

Merci également de tenir informée la FRC BFC des prochaines réunions de travail à venir svp.